



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-18031>

Département(s) de publication : 92

Annonce n° 24-18031

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Hauts-de-Seine Habitat - OPH

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 27920022400012

Ville : Levallois-Perret

Code postal : 92532

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://hautsdeseine-habitat.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_6038_996483.html

Identifiant interne de la consultation : AMO Com-Concert CHAVILLE

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Ben Mbarek Mohamed

Adresse mail du contact : mohamed.benmbarek@hdshabitat.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 147571137

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer au RC.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer au RC
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer au RC

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 12/03/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Direction de l'aménagement urbain.

Critères d'attribution : Se référer au RC.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UNE MISSION DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES ENSEMBLES DU GROS CHENE / PASSERELLE, PAVE DES GARDES ET RUE DE JOUY A CHAVILLE

Code CPV principal - Descripteur principal : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la désignation d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une mission de communication et de concertation dans le cadre du projet de renouvellement urbain des ensembles du Gros Chêne / Passerelle, Pavé des Gardes et Rue de Jouy à CHAVILLE (92370).

Lieu principal d'exécution du marché : CHAVILLE (92370)

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La présente procédure de consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-7, R. 2131-12 à R. 2131-13, R. 2181-2 du Code de la commande publique. La présente consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord cadre composite mono attributaire à prix combinés (forfaitaire et unitaire). Pour la partie à prix unitaire, les bons de commandes sont sans minimum avec un maximum en valeur de 180 000 euros H.T sur la durée totale de l'accord-cadre (y compris la période de reconduction éventuelle), conformément aux articles R. 2162-4 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Le montant maximum n'est donné qu'à titre indicatif. En aucun cas, l'entreprise ne pourra prétendre à une indemnité si ce montant maximum n'est pas atteint. Le futur marché issu de la présente procédure sera conclu pour une période de 2 ans (24 mois) à compter de sa notification. Il est reconductible expressément une (1) fois de (2) deux sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois. Le titulaire du marché ne pourra s'opposer à la reconduction de celui-ci, conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique. En cas de non-reconduction, le Pouvoir Adjudicateur transmet sa décision au titulaire au moins 4 (quatre) mois avant la fin de la durée de période en cours. Il en informe le Titulaire, par tout moyen permettant de donner date certaine à la réception, de sa volonté de ne pas reconduire le marché. La décision de ne pas reconduire l'accord-cadre ne donne droit à aucune indemnité.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2024